MAJ Janvier 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Vous êtes ressortissant(e) ALGERIEN(E)

VOUS ÊTES EN FRANCE

VOUS DEMANDEZ UN PREMIER TITRE DE SÉJOUR

VOUS ÊTES ENTRÉ(E) EN FRANCE ET VOUS VENEZ D'AVOIR 18 ANS

VOUS DEMANDEZ UN TITRE DE SÉJOUR AU TITRE DU REGROUPEMENT FAMILIAL

Vous n'avez aucun titre de séjour. Vous venez d'atteindre votre majorité.

Vous pouvez demander un certificat de résidence d'un an portant la mention « vie privée et familiale » ou de 10 ans selon le cas.

Liste des pièces à fournir :

- Indications relatives à l'état civil :
  - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
  - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
  - si vous êtes marié et/ou a des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande) (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour en France).

- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
  - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire), ou taxe d'habitation ;
  - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).

voir au dos

- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- Certificat médical à remettre au moment de la délivrance du titre de séjour (sauf si déjà titulaire d'un titre de séjour en France).
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre.
- Justificatif d'acquittement du droit de visa de régularisation (le cas échéant) de 200 € (50 € lors de la demande ; le reste à remettre au moment de la remise du titre).
- Visa de long séjour (photocopie des pages de votre passeport relatives aux cachets d'entrée et aux visas).
- Autorisation de regroupement familial.
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (si vous êtes marié[e]).
- Certificat de résidence pour Algérien de l'étranger rejoint.
- Si le demandeur est le conjoint : déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune et justificatifs de communauté de vie (ex. : contrat de bail, relevé d'identité bancaire, facture EDF).